

## SELECTION DE L'EQUIPE MINIME POUR LES CHAMPIONNATS DE FRANCE PAR EQUIPES MINIMES DES REGIONS.

Afin de participer aux championnats de France des équipes minimales des régions, nous sélectionnerons les 7 meilleurs minimales de la région sur les bases suivantes :

- 7 car nous serons deux accompagnateurs et un seul camion, pour des raisons de places, nous limitons donc le nombre cette année.
- Nous prendrons les 7 meilleurs au classement numérique à la date du 22 octobre 2018,
- mais aussi les premiers minimales en K1D, K1H, C1D et C1H du championnat régional qui a lieu au Thor ce 23 juin 2018.

Ce règlement de sélection vaut pour l'année 2018. Nous pourrions en discuter lors des différentes rencontres régionales.

### **Rappel des règles définies par la commission descente : Composition des équipes Minimales des Régions**

La composition de chaque équipe de Minimale de Région est soumise aux règles suivantes :

- Une équipe Minimale de Région est composée de 6 à 9 athlètes minimales (minime 1 et minime 2) appartenant à la même région,
- Chaque équipe Minimale de Région garde tout au long de la compétition les mêmes embarcations,
- Chaque compétiteur(riche) doit appartenir au classement numérique national,
- Une équipe Minimale de Région est composée de 3 K1D, 3 K1H et 3 C1. Les compétiteurs(riche)s peuvent doubler K1/C1,
- Pour l'épreuve EC1M, l'équipe doit obligatoirement être composée au moins d'une embarcation C1D et au moins d'une embarcation C1H.
- L'équipe Minimale de Région doit être composée au minimum de deux clubs différents.

## **Programme de compétition des championnats de France Minimes des Régions 2018 à Gérardmer/Archettes**

Pour l'édition 2018, 3 épreuves composeront le format de compétition :

- Une épreuve par équipe classique en relais,
- Une épreuve par équipe en sprint (sur une seule manche),
- Une épreuve en SUP. Le format de l'épreuve en SUP sera défini selon le niveau d'eau.

Les SUP et pagaies seront fournis par l'organisateur

Nous vous souhaitons à tous de belles navigations,

Alexandra Germain, Charles Gache.